

Ma personne de confiance



Une personne de confiance, pour quoi faire ?

Ma personne de confiance m'aide à exprimer
ce que je souhaite pour ma santé.



Ma personne de confiance peut m'accompagner chez le docteur.



● Chez le docteur, ma personne de confiance peut :

m'aider à comprendre
ce que dit le docteur,



m'aider à dire
ce que je veux au docteur.



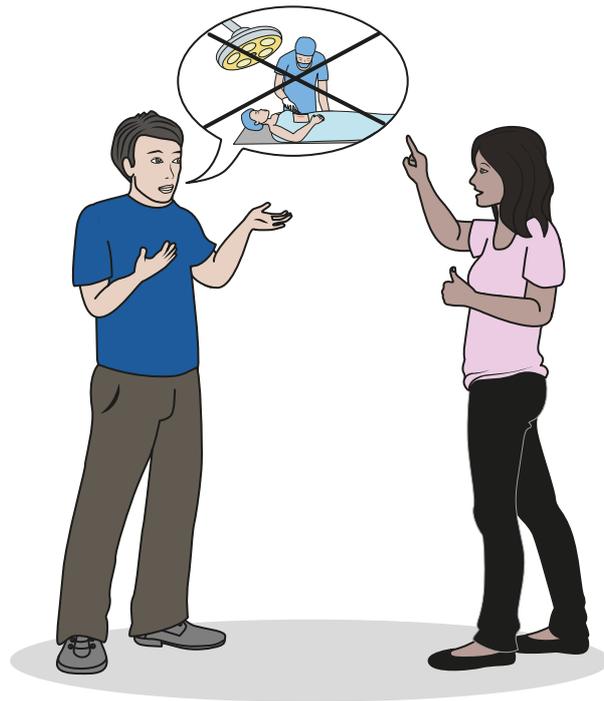
Ma personne de confiance peut m'aider à écrire mes directives anticipées.

Voir la BD «Les directives anticipées».



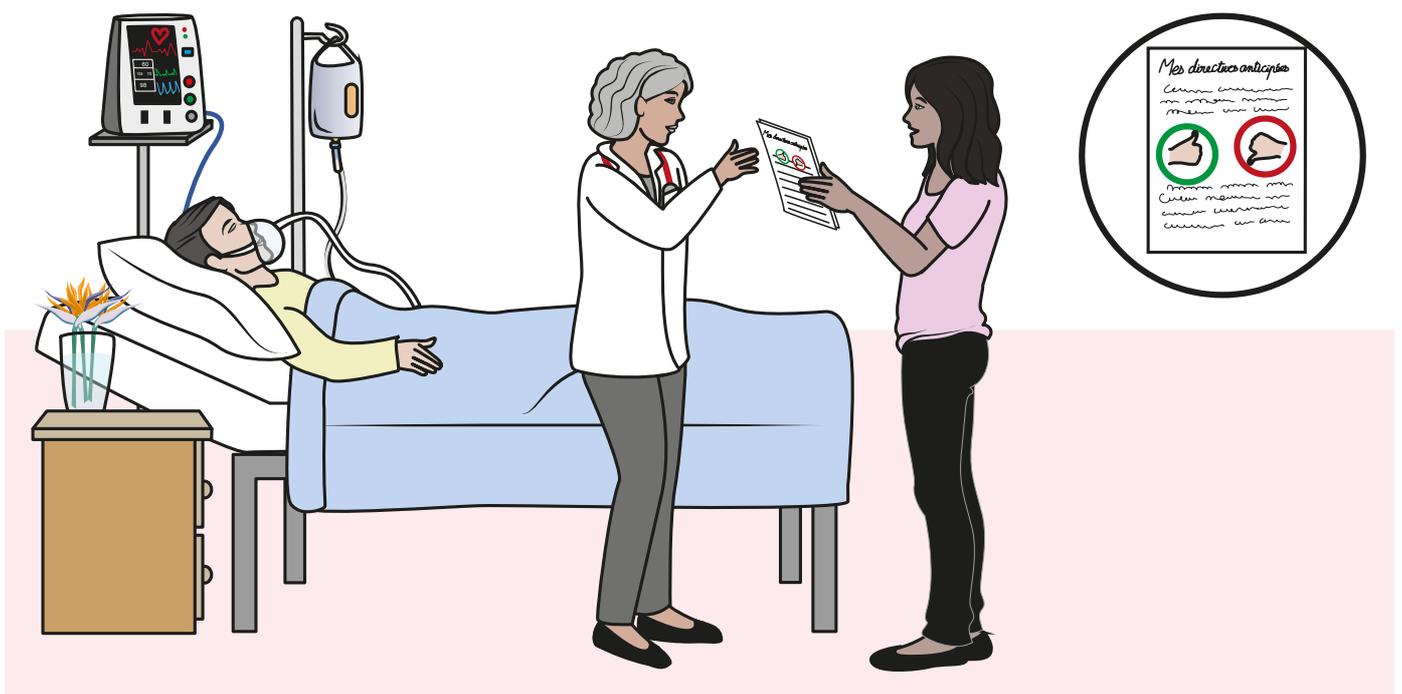
Ma personne de confiance est une personne qui respecte ce que je veux.

Par exemple, je ne veux pas être opérée.



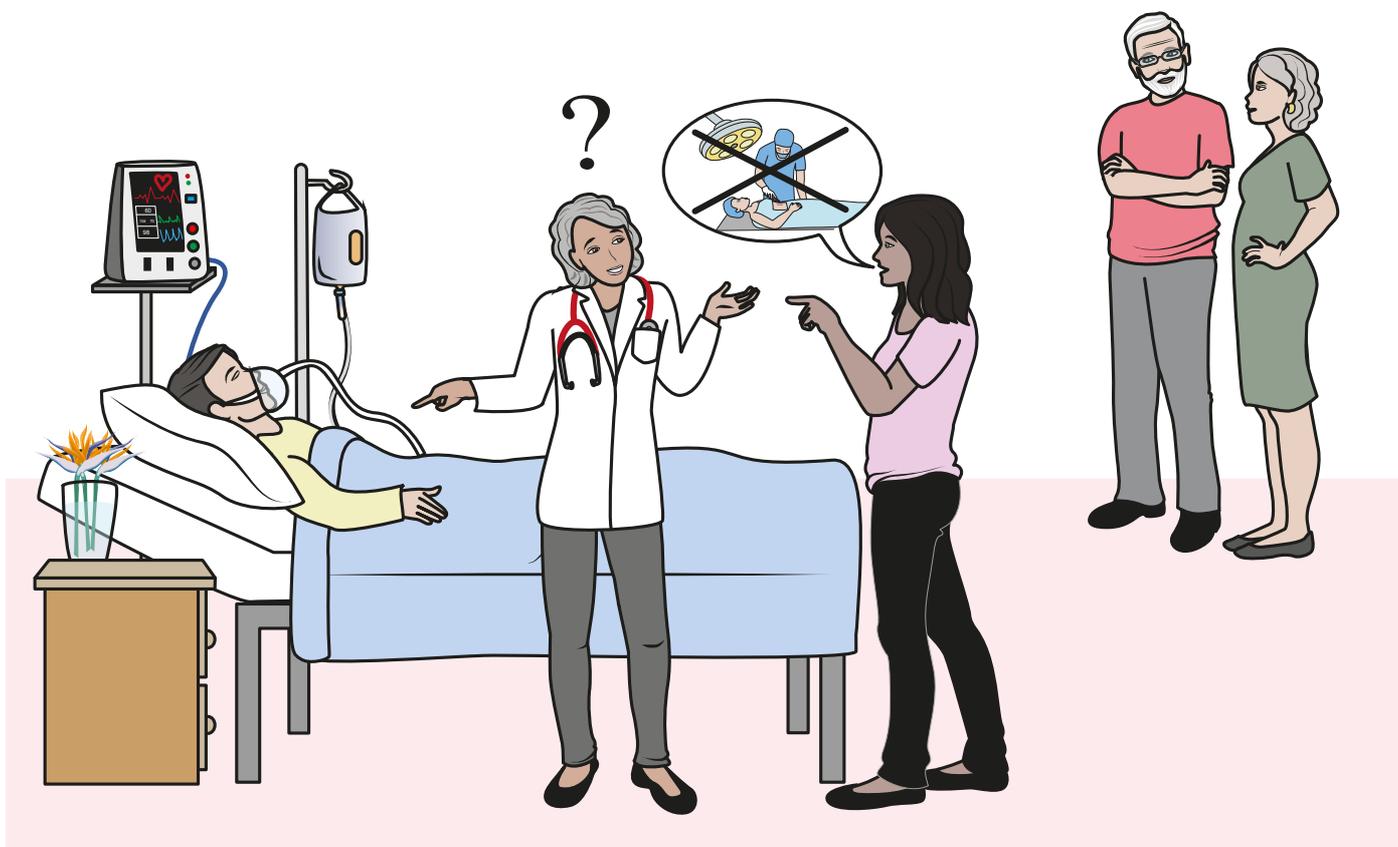
Si je ne peux plus m'exprimer :

- **Ma personne de confiance donnera mes directives anticipées au docteur.**



- Elle parlera pour moi : elle dira au docteur ce que je souhaite.

L'avis de ma personne de confiance est plus important que celui de ma famille ou de mes proches.

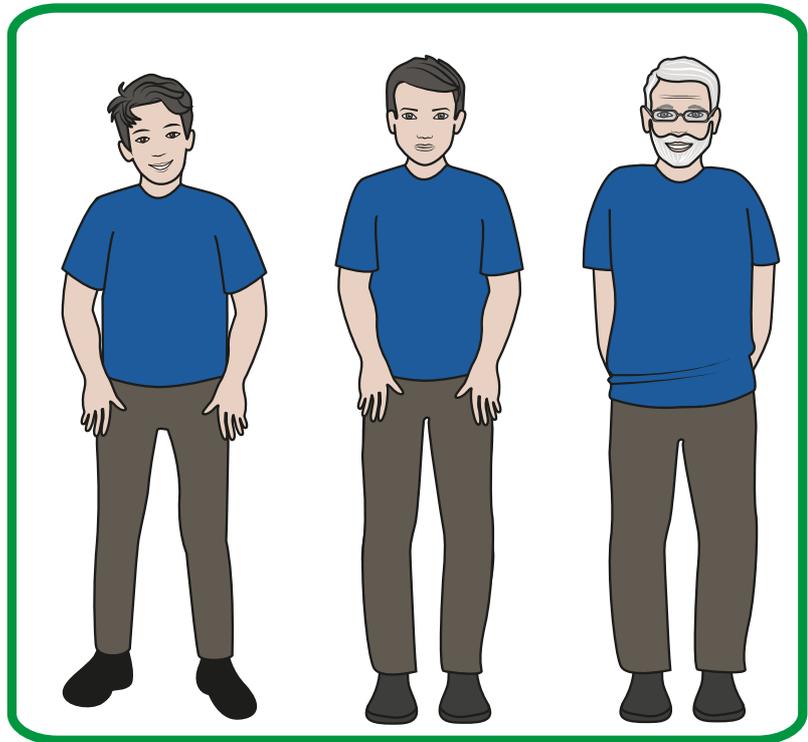
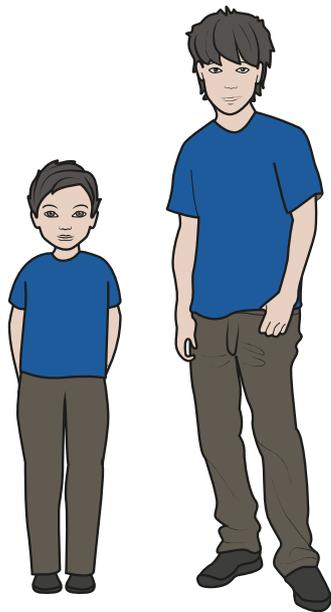


- Le docteur décidera en sachant ce que je souhaite.

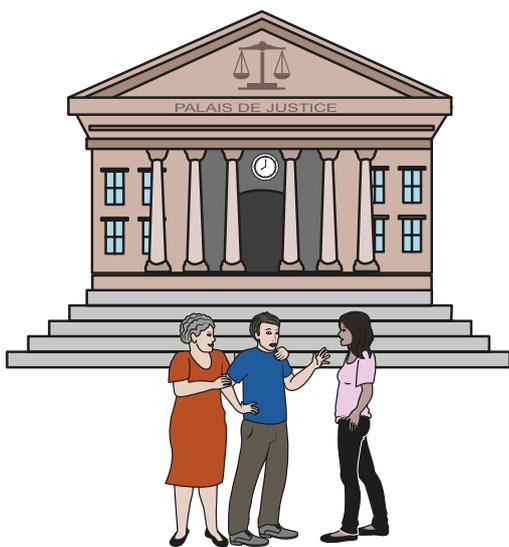


Comment choisir ma personne de confiance?

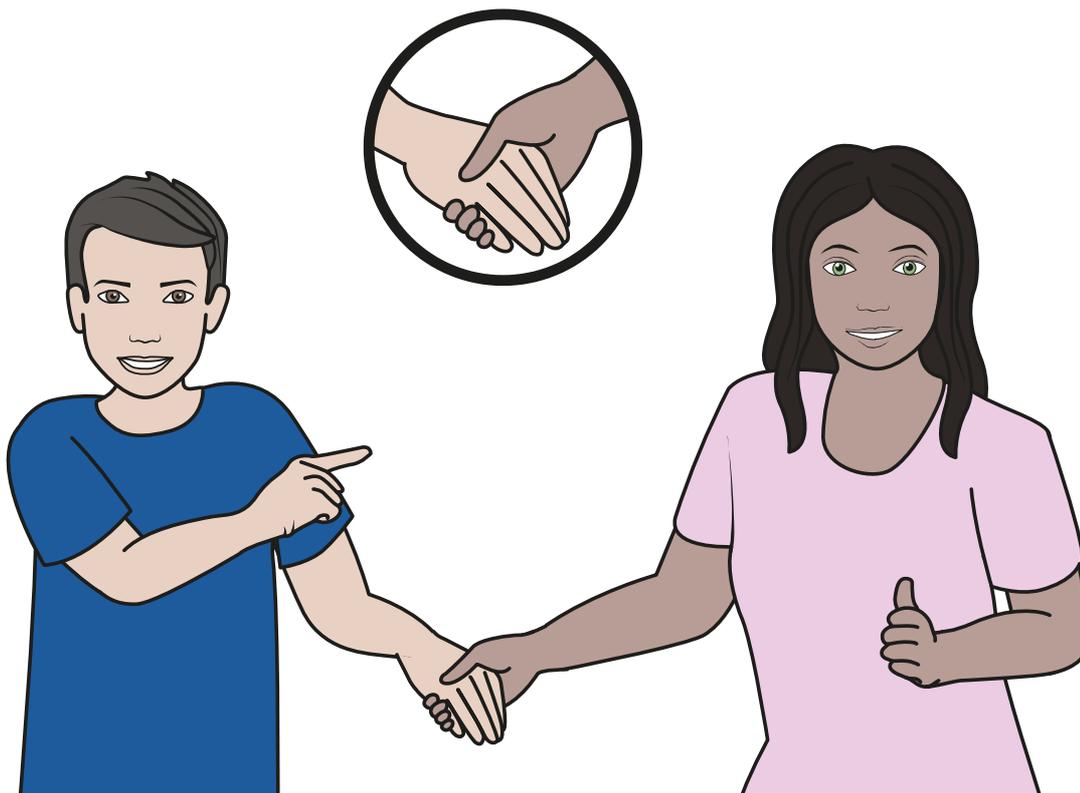
Je dois avoir plus de 18 ans.



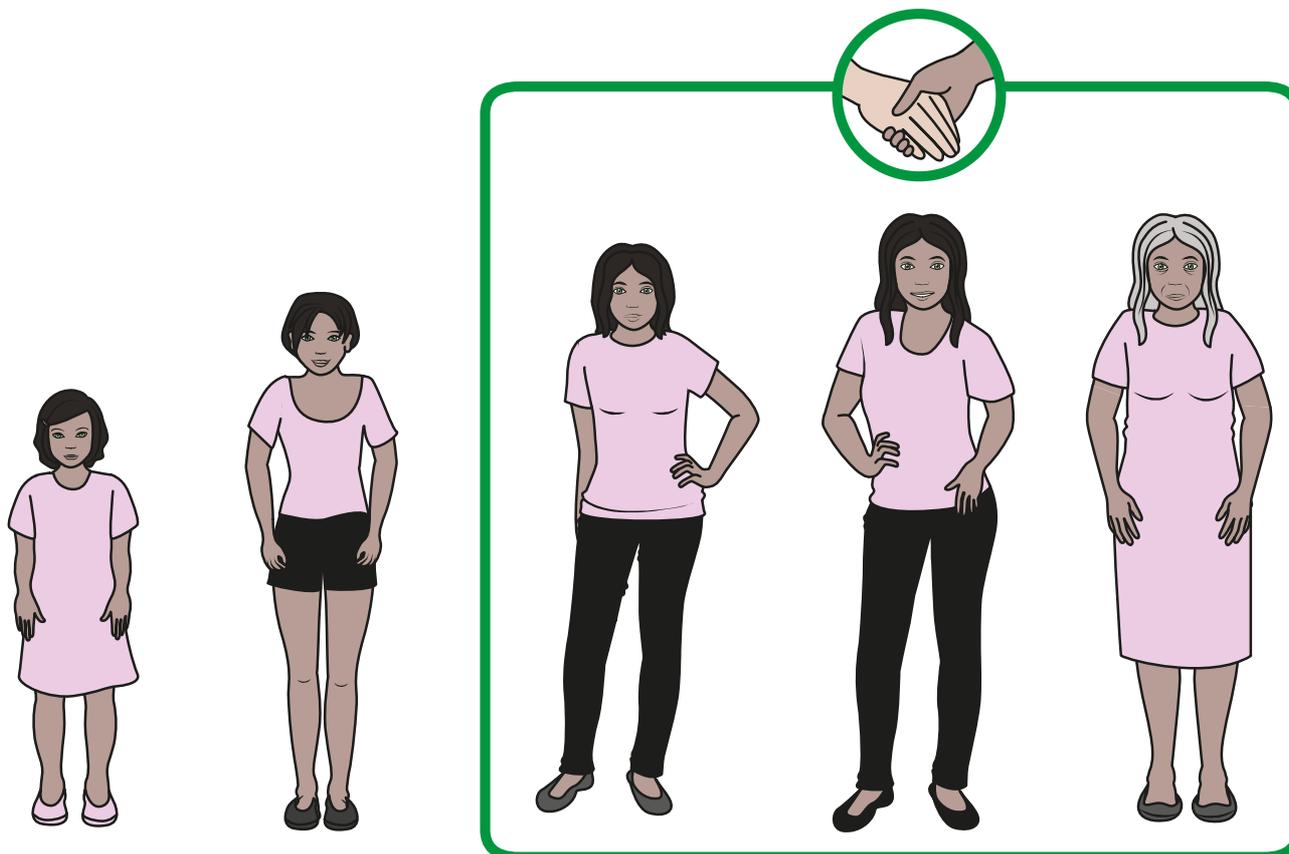
- Si je suis sous tutelle, je dois avoir l'autorisation du juge.



La personne que je choisis doit être d'accord.



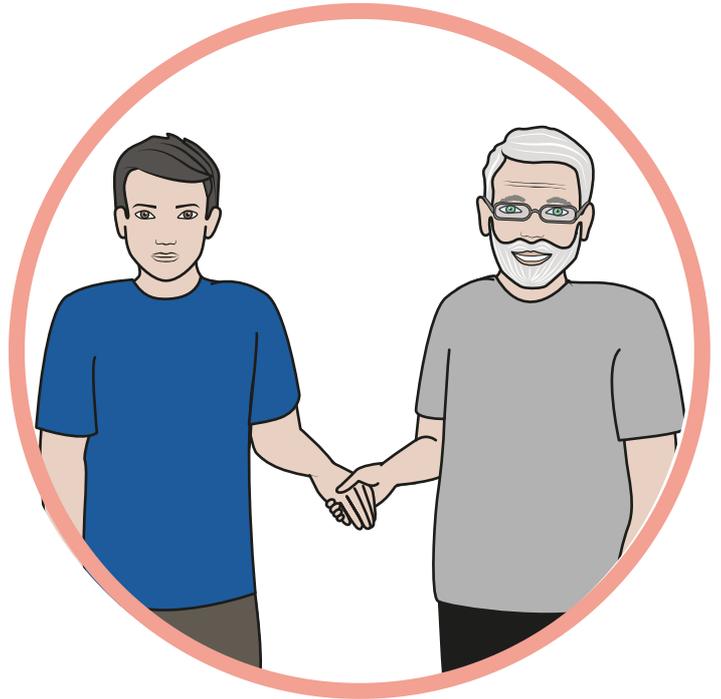
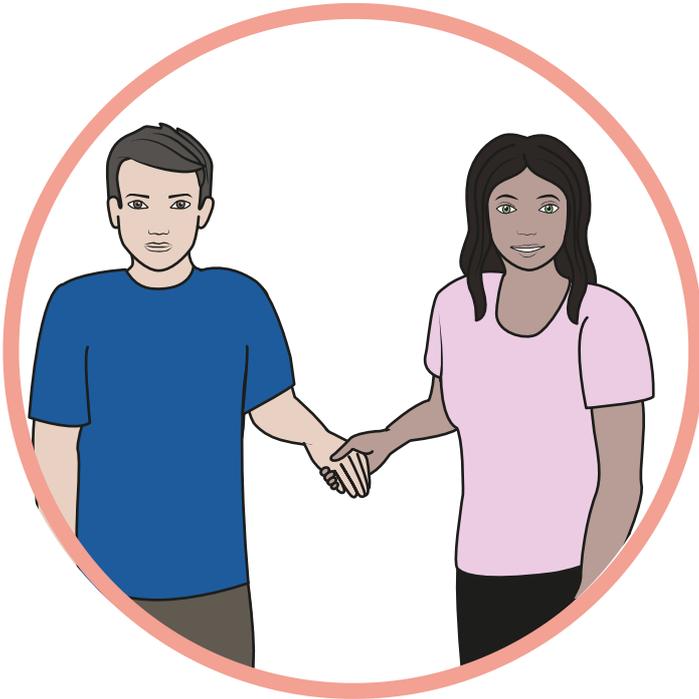
Ma personne de confiance doit avoir plus de 18 ans.



La personne de confiance peut être :

● un ami, une amie,

● un parent,



● un docteur,



● Si je ne peux pas écrire, je peux me faire aider.



- Je demande à une personne d'écrire le nom de ma personne de confiance.
- Elle doit l'écrire devant 2 autres personnes.



- Ma personne de confiance signe le papier.



- Les 2 personnes datent et signent le papier.



Je dis à mes proches qui est ma personne de confiance.

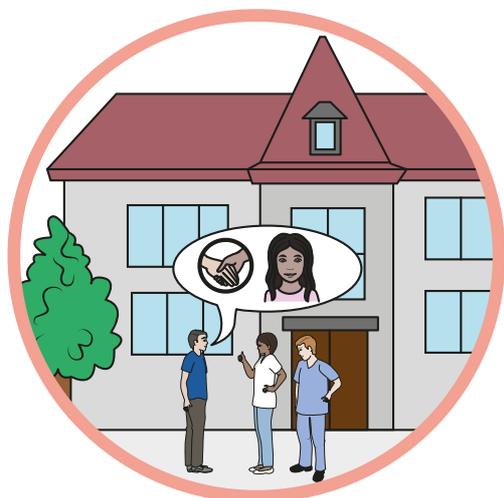
● **A ma famille, mes amis,**



● **à mon docteur,**



● **aux professionnels
qui m'accompagnent,**



● **aux soignants
quand je suis hospitalisée.**



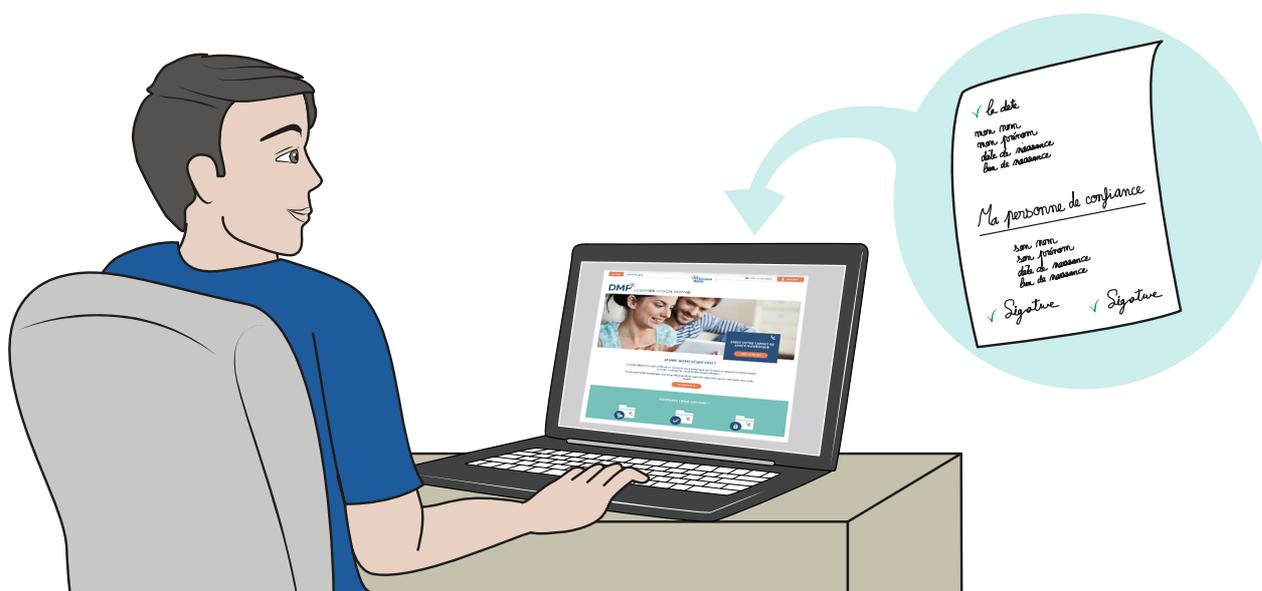
Je garde le papier signé avec le nom de ma personne de confiance chez moi.

- Je mets le papier dans mes papiers médicaux ou mon carnet de santé.



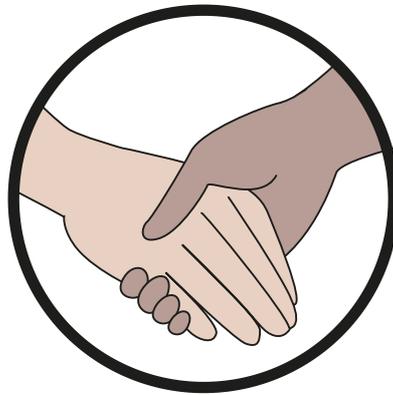
- Je peux aussi noter son nom dans mon DMP si j'en ai un.

DMP veut dire Dossier Médical Partagé



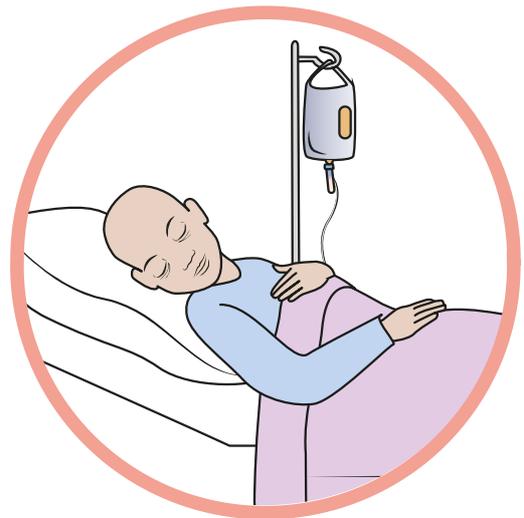
Quand choisir ma personne de confiance ?

Je peux choisir ma personne de confiance n'importe quand :



● même si je suis en bonne santé,

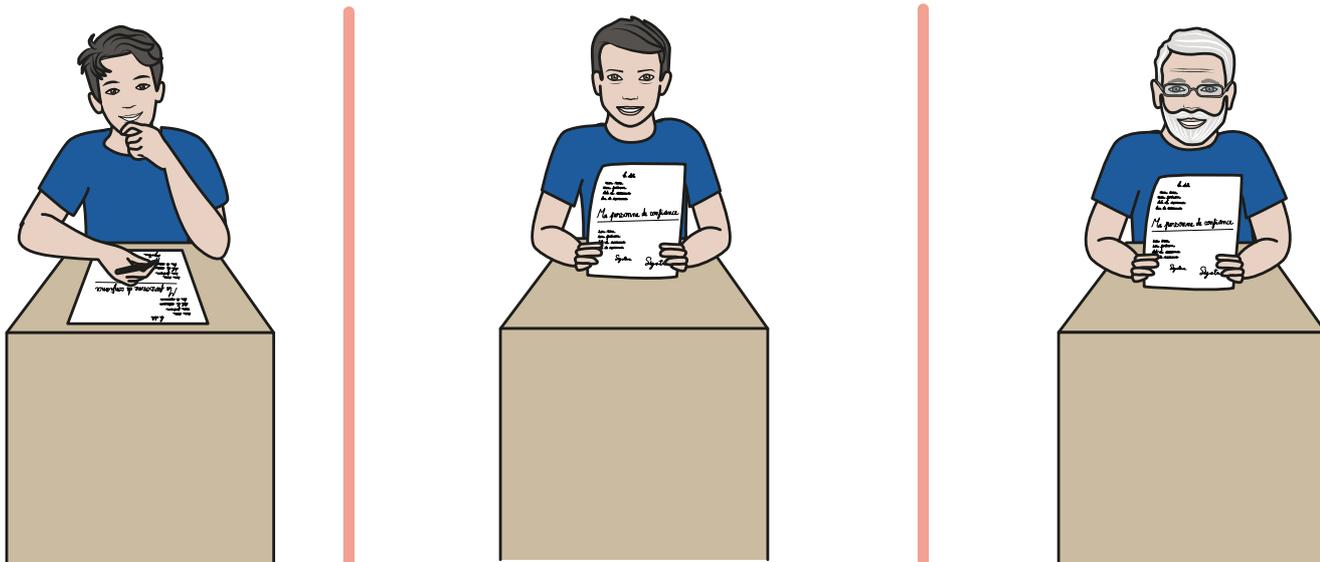
● quand j'ai une maladie grave,



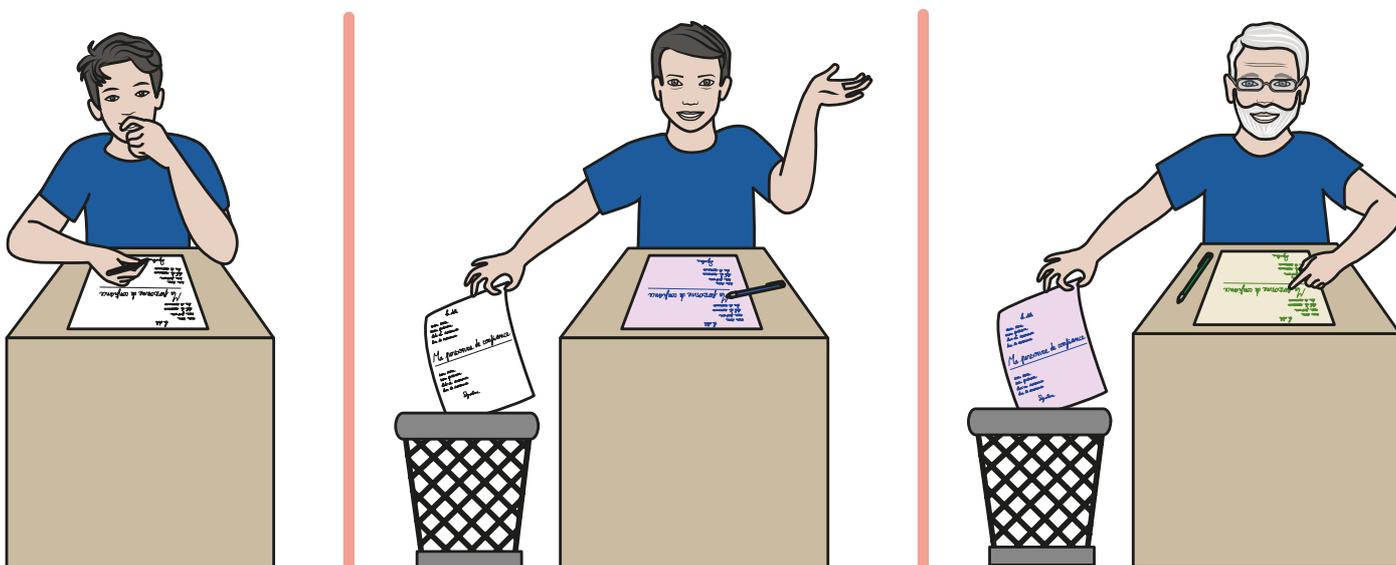
● quand je suis en fin de vie.



● Je peux garder la même personne de confiance toute ma vie.



● Je peux changer de personne de confiance quand je veux.



● **Si je change de personne de confiance, c'est bien de prévenir :**

- mon ancienne personne de confiance,
- les personnes qui savent que j'ai une personne de confiance.



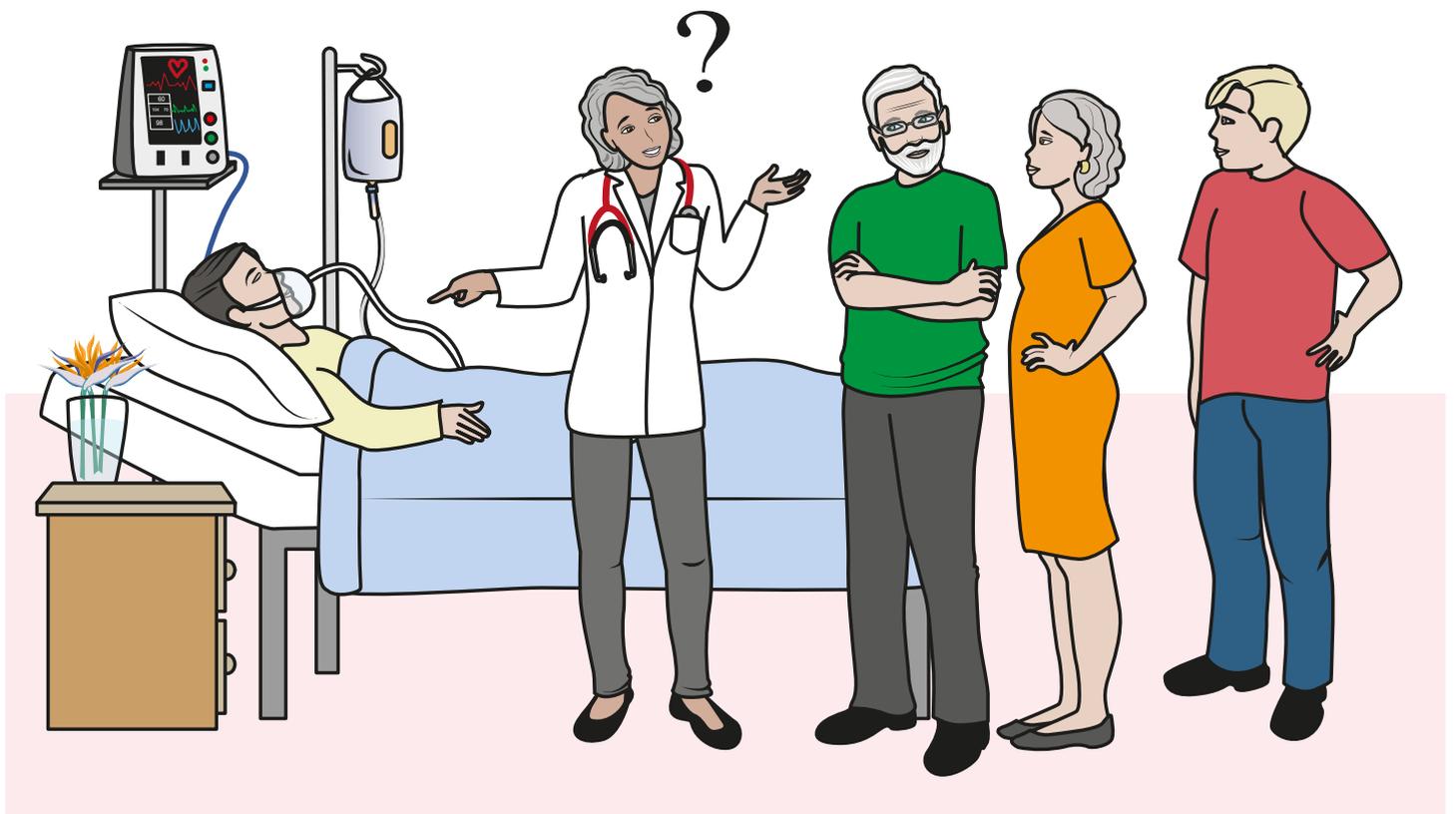
Le docteur essaye de faire ce qu'il y a de mieux pour moi.

Si je n'ai pas de personne de confiance :



- le docteur doit chercher ce que je souhaite.

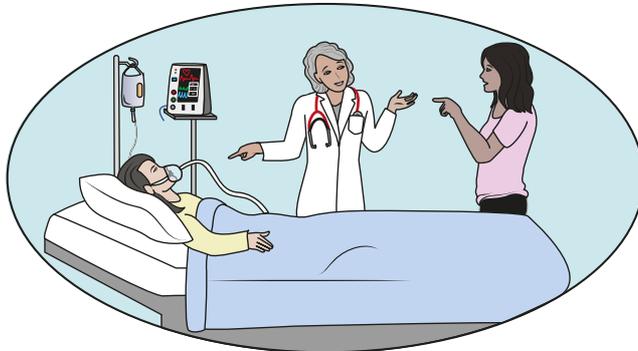
Il discute avec ma famille et mes proches.



Quand j'ai choisi une personne de confiance, je suis rassuré.



- Ma personne de confiance dira ce que je souhaite.



**Cette BD a été réalisée avec la participation de
l'AIM Bénévoles Jeanne Garnier**



**et a reçu le soutien de la Société Française
d'Accompagnement et de soins Palliatifs**



Avec SantéBD, je comprends la santé !



SantéBD explique la santé avec des dessins et des mots simples

Plus de 60 thèmes de santé déjà disponibles.

- Je **prépare** mes rendez-vous médicaux
- Je **communiqué** mieux avec les professionnels de santé
- Je **comprends** les messages de prévention
- Je **décide** avec mon docteur et mes proches

SantéBD est disponible gratuitement

- sur le site internet www.santebd.org



- 1 Je choisis le thème de la BD

- 2 Je personnalise ma BD

Je peux choisir mon personnage,
en fonction de mon âge et de mes difficultés.



- 3 Je regarde ou je télécharge la BD

- sur la chaîne SantéBD  YouTube

SantéBD est créé par l'association CoActis Santé

association

en partenariat avec de nombreux acteurs du monde de la santé et du handicap.
L'association s'engage en faveur de l'accès aux soins pour tous.

Tous droits de reproduction, de représentation et de modification réservés sur tout support dans le monde entier.
Toute utilisation à des fins autres qu'éducative et informative et toute exploitation commerciale sont interdites.
Les illustrations sont de Frédérique Mercier. @CoActis Santé-SantéBD contact@santebd.org

Merci à nos partenaires



ARS Auvergne-Rhône-Alpes / ARS Grand Est
ARS Hauts-de-France / ARS Île-de-France
ARS Normandie / ARS Nouvelle-Aquitaine
ARS Occitanie



Les outils SantéBD sont relus par des personnes avec un handicap intellectuel et respectent les règles européennes du « Facile à lire et à comprendre » (FALC). Ces règles permettent de rendre l'information accessible à tous.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.

Plus d'informations sur le site www.inclusion-europe.eu/easy-to-read